

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-149 du 13 décembre 2023  
Portant sur le versement d'une subvention d'équilibre du Budget principal vers  
le budget « Locaux nus »**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le treize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT MÉDARD LA ROCHETTE, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 06/12/2023.

|  |                |            |
|--|----------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 62 |                |            |
| Présents : 45                          | Votants : 46   | POUR : 46  |
| Pouvoir : 1                            | Abstention : 0 | CONTRE : 0 |
| Excusés : 8 Absents : 8                | Exprimés : 46  |            |

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, ROULLAND, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, FAUCHER.

**Pouvoir :** PERRIER S à RICHIN.

**Excusés :** DESCLOUX, BIGOURET, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, FONTVIELLE, WELZER.

**Absents :** JOULOT, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, CHEFDEVILLE, BRUNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance :** Hervé TRIMOULINARD

**Rapporteur :** Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

La subvention d'équilibre est une aide financière versée par la collectivité pour combler les pertes d'un secteur d'activité. Ce type de subvention est octroyé dans le cadre d'une activité nécessaire pour l'intérêt général. Il s'agit d'un don non remboursable.

Le Vice-président présente au Conseil communautaire la subvention d'équilibre supplémentaire du budget principal vers le budget « Locaux nus » pour l'année 2023 :

| <b>Subventions d'équilibre des budgets annexes à inscrire<br/>au budget primitif principal 2023</b> |  |               |                                |
|---|--|---------------|--------------------------------|
| Compte  |  | Budget annexe | Subvention<br>d'équilibre 2023 |
| 6521  | Déficit des budgets annexes à caractère<br>administratif | Locaux nus    | 36 634,16€                     |
| <b>Total à inscrire</b>   |  |               | <b>36 634,16€</b>              |

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE la subvention d'équilibre telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 21 décembre 2023  
Pour copie conforme, le 21 décembre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**Hervé TRIMOULINARD**

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20231213-2023-149-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023